



SMISP-Info "spécial mobilisation"

12 janvier 2007 - N°1 / 2007

B
O
N
N
E
A
N
N
E
2
0
0
7

A
T
O
U
S
L
E
S
M
I
S
P



Donnons des ailes à la Santé Publique !

VŒUX 2007

Que le Ministère ne reste pas sourd aux cris des acteurs de santé publique et qu'il tienne ses promesses

Que notre mouvement apporte du souffle aux revendications d'une politique efficace et concertée

Et bien sûr à tous une année de satisfactions personnelles et professionnelles

Côté professionnel 2007 démarre fort pour un mouvement qui dérange de plus en plus!!

Quelques collègues ont reçu de leur direction des lettres d'injonction pour certaines tâches "non prioritaires". Nous sommes bien conscients de la situation hiérarchique et devons veiller à ne pas nous exposer à des sanctions. Les positions adoptées par les directions sont cependant très diverses et nous allons réfléchir ensemble lors du Conseil Syndical du 16 janvier à différentes réponses avec notre conseil juridique.

Dans tous les cas et pour vous protéger, il faut:

- * Respecter strictement le temps de travail fixé par le ministère (7h42/jour ou 38h30/semaine)
- * Identifier dans ce cadre ce que nous pouvons faire en respectant la consigne de privilégier les tâches pour lesquelles le "bénéfice" de santé publique est le plus grand et s'accorder le temps nécessaire pour les traiter
- * S'appuyer toujours sur des écrits: demander des ordres écrits et répondre de même, en motivant vos réponses par la multiplication des missions, et la nécessité de priorisation. Faire acter ainsi par écrit à vos directions les choix qu'elles vous imposent et dont elles assumeront les conséquences

« Pervenches des fumeurs »

Nous préparons un communiqué de presse pour le 15, veille du lancement de la formation des "référénts pervenche" des services déconcentrés. Très peu de MISP ont été désignés pour cette formation.

A l'occasion de cette journée, nous envisageons des actions communes avec les syndicats des IASS, des IGS et de des personnels de santé environnementale



Etrangers malades

21 décembre : Réunion au secrétariat général du ministère sur l'évolution de la procédure « Etrangers malades » avec des représentants de la conférence des MIR, de l'AMISP et des organisations syndicales (CFDT et SMISP). Mr Stefanini secrétaire général du Comité Interministériel du Contrôle de l'Immigration nous a présenté le projet de "*Guide technique relatif à l'offre de soins dans les pays d'origine*". Nous avons pu :

- constater la persistance des désaccords sur la notion d'accessibilité aux soins (souhait de limiter à l'accessibilité géographique et à l'existence d'une potentielle offre de soins dans la capitale du pays).
- faire entendre notre refus d'une quelconque automaticité dans son utilisation, considéré comme une aide à la décision. La rédaction des avis constitue un acte individuel, et en conformité avec le code de déontologie médicale, le principe d'indépendance du jugement des MISP ne saurait être remis en cause.
- rappeler le non respect du secret médical dans certaines préfectures, l'absence de plus value de la commission médicale régionale (décret du 27/02/2006) et la nécessaire obligation de moyens supplémentaires pour l'exécution de cette mission, car malgré les demandes répétées et les propositions, d'autres solutions que les MISP ne semblent pas recherchées.

Bilan: amélioration des fiches techniques et une certaine prise en compte des questions éthiques .

Mutations et CAP : Nouvelle procédure (note DAGPB/SRH1C/SRH1D/2006/540 du 21/12/2006)

1) **Publication** probable mais sans doute trop tardive de certains postes lors de la validation des plans de recrutements, par la DAGPB sur son site Internet :

http://www.intranet.sante.gouv.fr/dagpb/srh/srh_sd1/srh1d/index.htm

2) **Vœux** (toute demande antérieure à la note de service doit être renouvelée)

- effectués sur des postes vacants, susceptibles de l'être ou non vacants (tous les postes peuvent être considérés comme susceptibles d'être vacants) mais les changements de service au sein de la même résidence administrative (DRASS/DDASS) ne sont pas examinés en CAP
- valables pour une durée d'un an, à rédiger par ordre de préférence sur l'imprimé annexé à la note de service, adressé à DAGPB par voie hiérarchique avant le 31 janvier 2007

3) **La CAP se tiendra le 23 mars 2007** pour :

- examiner les demandes de mutation selon les principes habituels: rapprochement de conjoints, ancienneté minimale dans la résidence de deux ans
- élaborer un tableau de mutation valable jusqu'à la publication de la note de service 2008 pour les agents avec avis favorable sur des postes vacants et pour les postes pouvant être vacants en 2007.

4) **Prise d'effet** des mutations : **1er septembre 2007**.

Le SMISP a déjà protesté avec le SPHISP, par lettre adressée au DAGPB le du 11 12 06 (voir sur notre site) en insistant sur le désordre engendré par la méconnaissance des postes vacants. Nous avons lancé des recensements régionaux des postes vacants, merci de faire passer rapidement vos informations via vos correspondants régionaux à Christian.bailly@sante.gouv.fr . Nous vous tiendrons informés.

Chuchotis : notre Ministre serait il sur le départ ?

Notre ministre est donné partant très prochainement, ce qui aggrave l'ambiance de "fin de règne" dans le ministère, et son silence méprisant vis-à-vis des organisations syndicales... Toutefois sur notre agenda:

12 janvier Rendez vous avec la DGS

15 janvier Rendez vous avec le cabinet (Mr CASTEX et Mr RANCE)

16 janvier Conseil Syndical

10h à 17h 65 rue d'Amsterdam 75008 PARIS (Métro: St Lazare, Liège, Place de Clichy)



Ordre du Jour: point sur les négociations et la situation en région (merci à ceux qui ne peuvent pas venir de nous envoyer un bref message résumant leur situation régionale), perspectives et stratégies

Le SMISP prendra en charge les déplacements billet de train en 2^e classe

Les non membres du conseil syndical peuvent bénéficier d'un chèque décharge syndicale remis le 16.

Carte de vœux : Elle sera disponible sur le site dès la semaine prochaine, imprimez la et diffusez la largement autour de vous.

Continuez à nous faire savoir vos initiatives, nos correspondances (ils peuvent aider les collègues d'autres régions qui nous demandent des infos) mais aussi vos difficultés, à dd30-smisp@sante.gouv.fr

Notre mouvement durera tant qu'il le faudra, afin d'obtenir pour tous les MISP les éléments qui rendront enfin notre métier attractif .

Tous les collègues exerçant des fonctions de MISP, titulaires ou non, syndiqués ou non, sont concernés, et donc invités à rejoindre ce mouvement

Suivez les informations sur les SMISP-Info et le site <http://www.smisp.fr/> - Le Bureau du SMISP

